

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SARTHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAUFOUR NOTRE DAME

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit Mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrice LEBOUCHER, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 12 mars 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombres de Conseillers présents : 13

Nombre de Conseillers votants : 14

Présents : Mr BARRIER, Mr BOUVIER, Mr MAHE, Mme TREBERT, Mme BOUCREL, Mme PERRICHET BAUDET, Mme TARNAUD, Mr MOREAU, Mr SIMON, Mr ORY, Mme BONNEFOY, Mme VIAUD

Absents excusés : Mme CHABRUN donne procuration à Mr LEBOUCHER

Secrétaire de séance : Mme Annick PERRICET BAUDET

Le compte rendu du 16 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

1/ Chèques cadeaux pour les aînés.

Suite aux contraintes sanitaires, Le Conseil Municipal avait décidé d'annuler pour l'année 2020, le repas des anciens mais de leur offrir un bon d'achat de 20€.

Ce bon d'achat sera distribué à tous les administrés de +65ans et sera à faire valoir dans les commerces de la commune entre le 18 mars et le 30 juin 2021.

Les commerces participants sont :

- La boulangerie / épicerie « Au délice de notre Dame »
- La fleuriste « D'une fleur à l'autre »
- Le restaurant « Le Relais »
- Le bar / tabac « Café du midi » hors tabac et jeux de grattage.
- La coiffeuse « Styl'Isabelle »
- Le garage « Chauffour Automobiles »

Les commerçants devront nous fournir une facture récapitulative des dépenses faites dans leur commerce avec l'appui des bons nominatifs.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Le Maire à signer les documents nécessaires.

Délibération 202103D01

2/ Comité Consultatif des Actions Sociales – Prise en charge d'une facture d'eau.

Une habitante de Chauffour notre Dame a déposé une demande d'aide financière auprès du Comité Consultatif des Actions Sociales.

Après examen du dossier, la commission du CCAS propose de prendre en charge la facture de 98.06€ du service de l'eau et de l'assainissement de Le Mans Métropole Ref 140/04646320101641D/JM du 17 décembre 2020.

Le conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité de régler la facture en intégralité au service de l'eau et de l'assainissement de Le Mans Métropole.

Délibération 202103D02

3/ Achat électricité – Période 2022-2024.

Depuis la fin des tarifs réglementés d'achat d'électricité en 2015, la commune de Chaufour notre Dame est membre d'un regroupement d'achat d'électricité dont le Mans Métropole est coordinateur.

L'ensemble des contrats en cours (tarifs C2, C3, C4 et C5) prendra fin au 31 décembre 2021.

La stratégie d'achat appliquée par ce groupement repose depuis 2018 sur des ordres d'achats en bourse passés au fournisseur désigné après mise en concurrence. Cette méthode d'achat, dite « marché à cliquer » permet de couvrir la totalité de la courbe de charge d'un lot en plusieurs achats afin de diluer le risque dû à la volatilité des marchés mais aussi de bénéficier des baisses de marché.

Le prix de l'électricité est composé pour 1/3 du coût de l'acheminement, et pour 1/3 de taxes.

En marché à cliquer, le prix de la fourniture est lui-même composé de plusieurs variables dont la marge fournisseur, le clic « base », et le clic « pointe ». Le coût final du MWh consommé dépend de ces 3 variables.

Le Mans Métropole a développé une expertise grâce à la compétence d'un ingénieur de ses services et en s'appuyant sur un Assistant à Maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de consultations complexes et le suivi du marché boursier. Les achats faits pour le compte du groupement (choix des périodes de clics en fonction du marché boursier), sur les conseils de l'AMO et du fournisseur, ont été performants.

Nous avons perdu récemment cette expertise interne qui va être reconstituée au sein du service Energie et Climat de Le Mans Métropole.

Dans cette attente, à défaut d'être en capacité de traiter directement par mise en concurrence de fournisseurs et de manière à optimiser la charge de la fourniture pour l'achat d'électricité, il est proposé de rejoindre l'UGAP (Union des Groupements d'Achats publics) qui présente des coûts compétitifs, en partie liés aux volumes achetés : 3.5TWh/an pour ses 3400 bénéficiaires. Cette solution a la particularité d'être robuste et a été expertisée en profondeur. Elle porte sur une durée de trois ans.

L'UGAP a mis en place une offre d'achat d'électricité fondée sur un marché à cliquer, sur un modèle assez similaire à celui pratiqué par le groupement coordonné par Le Mans Métropole, mais dont la marge fournisseur est optimisée compte tenu des volumes d'achat réalisés.

Parallèlement, Le Mans Métropole continue à examiner la possibilité de recours à un cabinet spécialisé.

En conséquence, vous voudrez bien :

- Autoriser le Maire à poursuivre la consultation auprès de l'UGAP et signer, le cas échéant, la convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP, ainsi que tout document éventuel se rapportant à cet objet.
- Autoriser à expertiser les solutions alternatives qui se révéleraient plus agiles et plus

économiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède au vote par scrutin ordinaire :
Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 14

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition présentée.

Délibération 202103D03

4/ Questions diverses

- **MAM**

Réunion des commissions social et investissement semaine dernière, modification apporté suite demande de la PMI, la PMI a validé le projet.
Réunion avec l'architecte pour prise en charge des corrections puis début de l'APD.

- **Salle communale**

Retour des consultations, le dépouillement financier des offres a été réalisé, sur les 18 lots, un seul est infructueux. La majorité des réponses est cohérente avec les prévisions du cabinet d'ingénierie.

- **SIVOM**

Vote du budget 2021 et réflexion sur un projet de locaux pour le centre de loisirs.

Monsieur Le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h30.

La date du prochain conseil municipal a été fixée au mardi 13 avril 2021 à 20h30

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,

Mr LEBOUCHER Patrice	Mr ORY René	Mme PERRICHET-BAUDET
Mr SIMON Jean-Luc	Mr BARRIER Jean-Louis	Mr JARDIN Franck ABSENT
Mme TARNAUD Stéphanie	Mr BOUVIER Sébastien	Mme TREBERT Marie-Laure
Mr MAHE François	Mme BOUCREL Jennifer	Mr MOREAU Nicolas
Mme BONNEFOY Mélanie	Mme VIAUD Leslie	Mme CHABRUN Lucie Donne procuration à Mr LEBOUCHER